

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JUILLET 2016 A 18H00

L'an deux mil seize, le vingt et un juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Jean-Louis REVERT, Jean-Pierre LAURENT, Annie POISSON, Maires Adjointes, Claude DUPONT, Edwige PERINET, Conseillers Municipaux délégués, Annick MARIE, Claudine LEMARDELE, Christophe BELZ, Alain DESPLANQUES, Elisabeth DUHOUX.

Absents Excuses :

Stéphane PINABEL a donné pouvoir à Monsieur Le Maire
Corinne LAUFER a donné pouvoir à Edwige PERINET
Philippe FAUVEL a donné pouvoir à Christophe BELZ,
Delphine JIMENEZ-GRENIER a donné pouvoir à Alain DESPLANQUES
Myriam BLONDEL a donné pouvoir à Claudine LEMARDELE,
Thierry TOTAIN, Sighilde LEGOUPIL et David LEGOUET, excusés.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h05.

Madame Annick MARIE est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire donne quelques informations :

Havre des arts :

- le 23/07 à 12h00 Salle de La Mer à Saint Jean de la Rivière
- Le 23/07 à 18h00 Salle Polyvalente de Port-bail
- Le 24/07/2016 : au Pôle Nautique à 18h00 – remise des prix du concours de peinture

Salle du parc : Exposition d'Annie Puybureau (du 22 Juillet au 7/08) Vernissage le 23/07. Monsieur le Maire précise que Madame PUYBAREAU est l'invitée d'honneur de la Ville et de l'Association ART BC pour la saison d'exposition 2016. Il invite les membres du Conseil Municipal à aller découvrir ses œuvres.

Festival de la Glisse : Samedi 23 et Dimanche 24 à Barneville-Plage.

ORDRE DU JOUR

Informations sur les décisions prises par Monsieur Le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal :

Monsieur Le Maire informe de la signature de la Décision n°5.2016 : Signature de l'avenant n°1 avec l'entreprise LAVARDE pour les travaux de réhabilitation des Ateliers en raison de la mise en sécurité nécessaire lors de la démolition du mur « Est » pour un montant de

2 230.00€HT ; Ce montant sera déduit des prestations de la tranche conditionnelle n°3 prévue en 2017.

Au sujet des bâtiments, Monsieur Le Maire précise que les travaux du presbytère continuent. La Peinture est en cours et l'escalier sera posé la dernière semaine de Juillet.

Jean-Pierre LAURENT informe qu'il a accompagné cet après-midi le responsable de France Domaines pour l'estimation du bâtiment de la rue des écoles, afin de lui préciser notamment que l'estimation devra intégrer le découpage proposé des 4 lots. Considérant que pour l'instant le relevé de géomètre n'est pas réalisé, il fera une estimation globale qu'il affinera lot par lot lorsqu'il disposera des documents.

Décision modificative – Budget Communal.

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire d'ajuster le crédit pour les travaux de la Chapelle Saint Louis. L'association prenant en charge les travaux prévus, il convient d'ajouter une dépense et une recette.

Il tient à remercier l'Association qui réalise un excellent travail. Il précise que l'inauguration des vitraux aura lieu dimanche 24 Juillet.

Pour mémoire :

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a été prévu au budget 2016 pour les travaux de la chapelle un montant de 20 500€ selon devis pour les travaux de maçonnerie sur la flèche et sur le parapet du clocher de la chapelle saint louis. Finalement le montant des nouveaux devis est moins élevé que prévu : 16 735€.TTC

L'Association des Amis de la Chapelle St Louis prend en charge 50% du montant HT de ces travaux.

Par la même occasion, elle propose, afin d'économiser le coût d'un échafaudage, de réaliser en même temps les travaux de maçonnerie sur le pignon Ouest de la Chapelle pour un montant TTC de 11 840.40€ et elle prend en charge 100% du montant HT de ces travaux. Ne restera à la charge de la Commune que le montant de la TVA : 1973.40€

Il est nécessaire d'ajuster les crédits en ce sens et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les trois devis suivants :

Stéphane PESNEL : 3 749.76€TTC

Entreprise MAUROUARD : (maçonnerie sur la flèche et parapet du clocher) : 12 985.20€ TTC

Entreprise MAUROUARD : (maçonnerie sur pignon Ouest) : 11 840.40€ TTC

Soit un total TTC de 28 575.36€TTC

Décisions Modificatives :

Article 2313 : + 9000€

Article 1388 : + 9000€

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide cette décision.

Choix de l'entreprise pour les travaux de réhabilitation du réseau assainissement

Chemin du Fleuve :

Monsieur Le Maire rappelle que lors du Conseil du 24 Mai 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Sommaire pour ces travaux de réhabilitation. Une consultation a été lancée et seule une entreprise, l'entreprise MESLIN de Barneville-Carteret, a répondu. Le montant de son offre s'élève à 308 557.60€ HT. Jean-Louis REVERT précise que cette offre, bien qu'unique, est conforme au cahier des charges, bien détaillée sur les points techniques et inférieure à l'estimation de base. Le Maître d'œuvre, chargé de l'analyse, a d'ailleurs souligné la qualité du mémoire technique.

Il est rappelé que ce dossier est inscrit au contrat de territoire pour un montant de participation fixé à 25% et à l'Agence de L'eau pour un financement à hauteur de 30% et une avance (prêt à taux 0) à hauteur de 20%.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise MESLIN.

Claudine LEMARDELE demande la date de début des travaux, il lui est répondu que le commencement est fixé début octobre.

Choix de l'entreprise pour les contrôles préalables à la réception – Réhabilitation du réseau d'eaux usées Chemin du Fleuve et Rue du bas Hamet

Suite à la décision de réalisation des travaux de réhabilitation du réseau assainissement, Il convient également de retenir un bureau d'études pour les contrôles préalables à la réception.

Trois bureaux d'études ont été contactés et ont remis une offre.

AUTOBILAN pour 2 764.82€ TTC

STG pour 3 710.40€ TTC

ASUR pour 3 583.20€ TTC

Il est proposé de retenir l'offre présentée par la société AUTOBILAN pour un montant de 2 304.00€HT, soit 2 764.80€TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce choix.

Choix de l'entreprise pour la mission de coordination SPS (Sécurité et protection de la santé) – Travaux de réhabilitation du réseau assainissement Chemin du Fleuve et Rue du Bas Hamet

En raison de la complexité des travaux de réhabilitation du réseau assainissement Chemin du Fleuve et Rue du Bas Hamet ainsi que la présence de tronçons de canalisation en amiante ciment, il convient d'avoir un coordonnateur SPS pour suivre ces travaux.

Quatre sociétés ont été contactées et trois ont remis une offre.

EURO ENGINEERING pour un montant TTC de 1890.00€

MESNIL SYSTEM pour un montant TTC de 1 020.00€

COTENTIN COORDINATION pour un montant TTC de 2 700€ TTC

Il est proposé de retenir l'offre présentée par la société MESNIL SYSTEM pour un montant de 850€HT, soit 1 020.00€ TTC. Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ce choix.

Avis sur l'aliénation d'un délaissé de voie Impasse sans soucis :

Madame SIMON, habitant rue des 4 volontaires demande la possibilité d'acquérir un délaissé au bout de l'impasse sans soucis. Monsieur Le Maire s'est rendu sur place et n'y voit aucune objection, ce délaissé n'est pas entretenu et ne sert à personne. Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à cette demande. Une enquête publique de déclassement devra avoir lieu et le Conseil se prononcera à nouveau à l'issue de cette enquête. Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acquéreur. Jean-Louis REVERT explique que les personnes concernées souhaitent ainsi agrandir leur terrasse.

Tarifs des branchements Eau et Assainissement à compter du 1^{er} Août 2016

Il convient d'ajuster les prix des branchements. L'augmentation proposée est basée sur l'indice « coût de la vie » (0.2%) en règle générale et pour certains matériaux sur les prix pratiqués par les fournisseurs entre 2 et 4%.

Claude DUPONT précise qu'il était en réunion récemment au sujet de l'eau potable et il s'avère que le prix pratiqué sur Barneville-Carteret est sensiblement inférieur au prix pratiqué par les autres collectivités. Il précise que la Loi NOTRe prévoit que la compétence Eau potable soit du ressort des nouvelles communautés de communes, mais il faudra être très vigilant sur le « volet » prix.

Monsieur Le Maire précise qu'il n'y a aucune raison qu'en mutualisant, les prix soient plus élevés et il n'est pas pensable de pénaliser les communes qui font des efforts en matière de tarification et d'entretien de leurs réseaux.

Jean-Louis REVERT relève que la consommation d'eau est en baisse depuis plusieurs années, mais les travaux d'entretien des réseaux restent les mêmes.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs proposés.

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2015 :

Comme chaque année, il convient que le conseil se prononce sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il n'appelle pas de remarques particulières, le rendement du réseau est très correct. En résumé, Monsieur Le Maire relève les informations suivantes :

TERRITOIRE

La commune organise le service d'eau potable.

La population desservie est de 12 342 habitants.

EXPLOITATION

En régie

La commune a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

La commune a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à 3 004 abonnés (+1,14 % par rapport à 2014).

PRODUCTION

3 ressources Des ressources propres à la commune :

le Puits du lâche Poulain (Puits simple situé à Barneville-Carteret) a fourni 71 461 m³ d'eau traitée.

Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 146 264 m³ :

- Le Siaep de la Scye a fourni 283 m³,
- Le Sm de la Cote des Isles a fourni 145 981 m³.

DISTRIBUTION

Un réseau de 62 km

196 386 m³ consommés

En 2015 les abonnés domestiques ont consommé 196 386 m³ (+9,82 % par rapport à 2014) soit en moyenne 44 litres par habitant et par jour

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 91,1 % en 2015 (il était de 89,7 % en 2014).

Le taux de renouvellement du réseau est de 1,1 %.

QUALITÉ

Bonne

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau de la commune est de bonne qualité.
La démarche de protection de la ressource en eau est complètement mise en oeuvre.

PRIX

221,68 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.
Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 221,68 € (sur la base du tarif du 1er janvier 2016, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 1,85 €/m³, +1,48 % par rapport à 2015.
Sur ce montant, 83 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 17 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le rapport présent.

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde :

Ce document est obligatoire puisque la commune est couverte par un PPRL. Il répertorie les risques et les actions à mener en cas de sinistre grave (inondations, séisme...). Il a été élaboré en interne par des étudiantes stagiaires et complété par Jennifer Pacary LAMOUREUX, il a été transmis en Préfecture pour avis.

Le PCS a été transmis à chaque Conseiller Municipal.

Il s'agit d'une information au Conseil Municipal, pour approbation afin que chacun puisse en avoir un exemplaire et puisse répondre en cas de questionnement.

Monsieur Le Maire remercie Jean-Louis REVERT qui a eu l'initiative de confier le travail de base de la rédaction de ce document à des étudiantes de la faculté de Caen. Jean-Louis REVERT précise que ce document a vocation à évoluer et à être mis à jour régulièrement.

Monsieur Le Maire précise que le risque principal sur la commune est le risque de submersion.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le PCS présenté.

Informations :

Monsieur Le Maire précise qu'un récépissé de la DDTM est déposé en Mairie pour le dossier de déclaration concernant le rechargement en sable des plages avant l'hiver, objet également d'une demande de subvention.

Il précise, suite à quelques remarques qu'il y a un volume important de sable sur la jetée portuaire, il craint que le faire enlever maintenant par la SABCO avec un va et vient de camions ne porte nuisance aux touristes. Il sera peut être amené, pour des questions de sécurité, à fermer cet accès.

Autorisation est donnée à Monsieur Le Maire pour la signature de l'acte de cession d'un lai de mer Boulevard Maritime.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire lève la séance à 18h50.

Vu, Le Maire,
Pierre GEHANNE,

